

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N° 20260430_P_063
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration générale- Ressources Humaines

**Objet : Signature d'un avenant à la convention de stage de Viviane FRAISSE –
Congés payés**

N° 20260430_P_063

Le Président,

Décide

De signer un avenant à la convention de stage de Mme FRAISSE Viviane avec :

OBJET

**ISCOM LYON
22 boulevard des Tchecoslovaques
69 007 Lyon**

Et

**Mme Viviane FRAISSE
1 rue Jules Massenet
42 380 SAINT BONNET LE CHATEAU**

La stagiaire Viviane Fraisse bénéficiera d'un droit à congés payés de 12 jours pour la durée de son stage

Période de stage :

Date début : 11 mars 2026 **Date fin :** 31 août 2026

Lieu : Communauté de Communes Loire Semène, Service développement local, 1 place de l'Abbaye
43 140 LA SEAUVE SUR SEMENE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 avril 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260430-20260430_P_063-AU
Reçu le 12/05/2026

